

Yvonand, le 10 mars 2025



EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 10.03.2025

Présidence : M. Florian Breguet

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 06.01.2025, **préavis 2025/01** ;
entendu les rapports des commissions ad hoc et des finances ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
ayant accepté l'amendement visant à modifier les conclusions ;

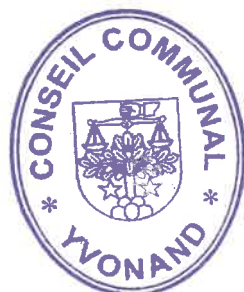
décide

1. D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux sur la route de Rovray ;
2. D'accorder le crédit nécessaire de CHF 470'000.– TTC ;
3. De financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. Le montant de CHF 470'000.– TTC sera imputé au bilan dans les comptes d'investissements suivants :

9141	Réseau d'égout et d'épuration	CHF	34'300.00
9143.14	Routes communales	CHF	391'400.00
9143.04	Éclairage Public	CHF	23'600.00
9144	Réseau d'eau potable	CHF	20'700.00
5. D'amortir cet investissement par les différents comptes d'amortissements, soit le 430.3312.1 pour les routes, le 460.3312.1 pour l'épuration, le 810.3312.1 pour l'eau potable et le 820.3312.1 pour l'éclairage public ; la première fois au budget 2026.

Le Président

Florian Breguet



La Secrétaire

Pauline Héritier